



cinéma & audiovisuel
LE FONDS DE SOUTIEN

**DOSSIER
D'INFORMATION**



FONDS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES TECHNIQUES CINEMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

DOSSIER D'INFORMATION

SOMMAIRE

CALENDRIER DES SESSIONS

Page 3

LISTE DES ŒUVRES AIDEES DEPUIS 2001

Page 4

CONVENTIONS TYPES

Page 18

COMPOSITION DES COMITES DE LECTURE

Page 40

CONTACTS

Page 42

PLANNING PREVISIONNEL DES SESSIONS DU FONDS DE SOUTIEN 2005-2006

COMITE DE LECTURE CINEMA

	Ouverture de la session	Clôture du dépôt des dossiers	Comité de lecture	Commission permanente
3^{ème} session 2005	Lundi 2 mai 2005	Lundi 4 juillet 2005	Mer. 14 septembre 2005	Oct. 2005
4^{ème} session 2005	Lundi 16 août 2005	Lundi 12 septembre 2005	Mer. 19 octobre 2005	Nov. 2005
1^{ère} session 2006	Lundi 17 octobre 2005	Lundi 5 décembre 2005	Mer. 18 janvier 2006	Mars 2006
2^{ème} session 2006	Lundi 9 janvier 2006	Lundi 27 février 2006 à 17 h	Mardi 4 avril 2006	Mai 2006
3^{ème} session 2006	Lundi 27 mars 2006	Mardi 2 mai 2006 à 17 h	Mer. 14 juin 2006	Sep. 2006
4^{ème} session 2006	Lundi 5 juin 2006	Lundi 4 septembre 2006 à 17 h	Mi-octobre 2006	Nov. 2006

COMITE DE LECTURE AUDIOVISUEL

	Ouverture de la session	Clôture du dépôt des dossiers	Comité de lecture	Commission permanente
3^{ème} session 2005	Lundi 2 mai 2005	Lundi 4 juillet 2005	Jeu. 15 septembre 2005	Oct. 2005
4^{ème} session 2005	Lundi 16 août 2005	Lundi 12 septembre 2005	Jeu. 20 octobre 2005	Nov. 2005
1^{ère} session 2006	Lundi 17 octobre 2005	Lundi 5 décembre 2005	Jeudi 19 janvier 2006	Mars 2006
2^{ème} session 2006	Lundi 9 janvier 2006	Lundi 27 février 2006 à 17 h	Mercredi 5 avril 2006	Mai 2006
3^{ème} session 2006	Lundi 27 mars 2006	Mardi 2 mai 2006 à 17 h	Jeudi 15 juin 2006	Sep. 2006
4^{ème} session 2006	Lundi 5 juin 2006	Lundi 4 septembre 2006 à 17 h	Mi-octobre 2006	Nov. 2006

**ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES AIDÉES PAR
LA RÉGION DEPUIS 2001**

Film	Producteur	Montant de l'aide	Année de l'aide régionale
NUAGES Réa : Jérôme Boulbès Casting : personnages d'animation	LARDUX FILMS 28, rue Kléber 93100 Montreuil	224 000 €	2006
TOUT EST PARDONNE Réa : Mia Hansen-Løve Casting : Paul Blain, Carole Franck, Pascal Bongard, Marie-Christine Friedrich	LES FILMS PELLEAS 25, rue Michel Le Comte 75003 Paris	320 000 €	2006
UN SECRET Réa : Claude Miller Casting : Patrick Bruel, Cécile de France, Julie Depardieu, Ludivine Sagnier, Mathieu Amalric	UGC YM 24, av du Général de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex	448 000 €	2006
LES PETITS CAILLOUX Réa : Jérôme Bonnell Casting : Jean-Pierre Darroussin, Emmanuelle Devos, Eric Caravaca	LES FILMS DES TOURNELLES 10, rue Sainte-Anastase 75003 Paris	384 000 €	2006
LA TÊTE DE MAMAN Réa : Carine Tardieu Casting : Karin Viard, Kad Merad, Jane Birkin	NORD OUEST PRODUCTION 41, rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris	352 000 €	2006
NE TOUCHEZ PAS A LA HACHE Réa : Jacques Rivette Casting : Jeanne Balibar, Guillaume Depardieu, Michel Piccoli, Bulle Ogier	PIERRE GRISE PRODUCTIONS 52, rue Charlot 75003 Paris	352 000 €	2006
PARS VITE ET REVIENS TARD Réa : Régis Wargnier Casting : José Garcia, Michel Serrault, Lucas Belvaux	LGM CINEMA 53, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris	448 000 €	2006
LA VIE D'ARTISTE Réa : Marc Fitoussi Casting : Emilie Dequenne, Maryline Canto, Noémie Lvovsky	HAUT ET COURT 38, rue des Martyrs 75009 Paris	393 000 €	2005

<p>LA FORTUNE Réa : Laurent de Bartillat Casting : Sylvie Testud, Jean-Pierre Marielle</p>	<p>BVNG PRODUCTIONS 113, rue Vieille du Temple 75003 Paris</p>	361 000 €	2005
<p>SAINT GEORGES Réa : Marc Caro Casting : Samuel le Bihan, Dominique Pinon, Denis Lavant, Isabelle Carré, Chick Ortega, Dominique Bettenfeld</p>	<p>ESKWAD 39, rue de Liège 75008 Paris</p>	429 000 €	2005
<p>PETITES PEURS PARTAGÉES Réa : Alain Resnais Casting : Sabine Azema, Pierre Arditi, Isabelle Carré, André Dussolier, Laura Morante, Benoît Poelvoorde</p>	<p>SOUDAINE COMPAGNIE 20, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris</p>	462 000 €	2005
<p>LA QUESTION HUMAINE Réa : Nicolas Klotz Casting : Mathieu Amalric, Michaël Lonsdale, Edith Scob, Lou Castel, Jean-Pierre Kalfon, Valérie Dreville</p>	<p>SOPHIE DULAC PRODUCTIONS 30, avenue Marceau 75008 Paris</p>	328 000 €	2005
<p>QUELQUES JOURS EN SEPTEMBRE Réa : Santiago Amigorena Casting : Juliette Binoche, John Turturro, Sara Forestier</p>	<p>GEMINI FILMS 34, boulevard de Sébastopol 75004 Paris</p>	216 000 €	2005
<p>LE CHENE ET LE ROSEAU Réa : Daniel Vignes Casting : Edouard Baer, François Berléand, Jérémy Rénier, Sandrine Kiberlain, Géraldine Pailhas</p>	<p>CINETEVE 4, quai des Célestins 75004 Paris</p>	436 000 €	2005
<p>LES BRIGADES DU TIGRE Réa : Jérôme Cornuau Casting : Clovis Cornillac, Edouard Baer, Olivier Gourmet, Diane Kruger, Jacques Gamblin</p>	<p>LES FILMS MANUEL MUNZ 14, rue Marbeuf 75008 Paris</p>	500 000 €	2005
<p>MON COLONEL Réa : Laurent Herbiet Casting : Olivier Gourmet, Eric Caravaca</p>	<p>KG PRODUCTIONS 244, rue St Jacques 75005 Paris</p>	325 000 €	2005
<p>NE LE DIS A PERSONNE Réa : Guillaume Canet Casting : François Cluzet, Marie-José Croze, André Dussolier, Kristin Scott-Thomas</p>	<p>LES PRODUCTIONS DU TRESOR 9, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris</p>	500 000 €	2005

PERSEPOLIS Réa : Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud Casting : personnages d'animation	2.4.7. FILMS 16, rue Brezin 75014 Paris	550 000 €	2005
FAUTEUILS D'ORCHESTRE Réa : Danièle Thompson Casting : Cécile de France, Valérie Lemerrier, Albert Dupontel, Claude Brasseur, Christopher Thompson	THELMA FILMS 80, rue du Rocher 75008 Paris	410 000 €	2005
CE QUE JE SAIS DE LOLA Réa : Javier Rebollo Casting : Olivier Gourmet, Lola Mayo	LAZENNEC & ASSOCIES 5, rue Darcet 75017 Paris	170 000 €	2005
LA FAUTE A FIDEL Réa : Julie Gavras Casting : Julie Depardieu, Stefano Accorsi	LES FILMS DU WORSO 13, rue de l'Abbé Grégoire 75006 Paris	365 000 €	2005
JEAN-PHILIPPE L'IDOLE DES JEUNES Réa : Laurent Tuel Casting : Fabrice Luchini, Johnny Hallyday	FIDELITE 13, rue Etienne Marcel 75001 Paris	500 000 €	2005
UNE VIEILLE MAITRESSE Réa : Catherine Breillat Casting : Asia Argento, Louis Garrel, Jeanne Moreau	FLACH FILM 12, rue Lincoln 75008 Paris	410 000 €	2005
AUORE Réa : Nils Tavernier Casting : Margaux Chatelier, François Berléand, Carole Bouquet	LA CINEFACTURE 40, rue du Paradis 75010 Paris	365 000 €	2005
LE PRESENTIMENT Réa : Jean-Pierre Darroussin Casting : Jean-Pierre Darroussin, Didier Bezace, Maurice Chevit	AGAT FILMS & Cie 52, rue Jean-Pierre Timbaud 75010 Paris	410 000 €	2005
ECOUTE LE TEMPS Réa : Alanté Kavaïté Casting : Emilie Dequenne, Mathieu Demy, Ludmila Mikaël	LES FILMS D'ANTOINE 85, rue Vauvenargues 75018 Paris	270 000 €	2005
LA TOURNEUSE DE PAGES Réa : Denis Dercourt Casting : Catherine Frot, Pascal Greggory	DIAPHANA FILMS 155, rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris	440 000 €	2005
TOI ET MOI Réa : Julie Lopez-Curval Casting : Julie Depardieu, Marion Cotillard, Jonathan Zaccaï, Tomer Sisley, Eric Berger	SOMBREPRODUCTIONS 103, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris	440 000 €	2005
QUI DE NOUS DEUX Réa : Charles Belmont Casting : Salomé Blechmans, Clément Sibony	PYRAMIDE PRODUCTIONS 5, rue du Chevalier de Saint-Georges 75008 Paris	200 000 €	2005

<p>LES AMITIES MALEFIQUES Réa : Emmanuel Bourdieu Casting : Malik Zidi, Natacha Régnier, Denis Podalydès, Gaspard Ulliel, Rosanna Arquette</p>	<p>4 A 4 PRODUCTIONS 42, rue du Faubourg du Temple 75011 Paris</p>	380 000 €	2005
<p>LES MURS PORTEURS Réa : Cyril Gelblat Casting : Charles Berling, Miou-Miou, Marie-Josée Croze, Mélanie Laurent</p>	<p>DELANTE FILMS 9, rue du château d'eau 75010 Paris</p>	350 000 €	2005
<p>SHEITAN Réa : Kim Chapiron Casting : Vincent Cassel, Olivier Barthélémy, Ladj Ly, Nico Le Phat Tan</p>	<p>LA CHAUVE SOURIS 40, rue de Paradis 75010 Paris</p>	400 000 €	2005
<p>ZIM AND CO Réa : Pierre Jolivet Casting : Adrien Jolivet, Mhamed Arezki, Yannick Nasso, Naïdra Yadaï</p>	<p>VENDREDI FILMS 110, rue des Dames 75017 Paris</p>	472 000 €	2004
<p>LA MOUSTACHE Réa : Emmanuel Carrère Casting : Vincent Lindon, Emmanuelle Devos, Mathieu Amalric</p>	<p>LES FILMS DES TOURNELLES 110, rue des Dames 75017 Paris</p>	367 000 €	2004
<p>L'ENFER Réa : Danis Tanovic Casting : Emmanuelle Béart, Karin Viard, Carole Bouquet, Marie Gillain, Guillaume Canet</p>	<p>ASAP FILMS 1, rue Alfred de Vigny 75008 Paris</p>	420 000 €	2004
<p>JE NE SUIS PAS LA POUR ETRE AIME Réa : Stéphane Brizé Casting : Patrick Chesnais, Georges Wilson, Anne Consigny</p>	<p>TS PRODUCTIONS 73, rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris</p>	315 000 €	2004
<p>J'AI VU TUER BEN BARKA Réa : Serge Le Péron Casting : Charles Berling, Simon Abkarian, Josiane Balasko, Jean-Pierre Léaud, Fabienne Babe</p>	<p>MAIA FILMS 9, rue René Boulanger 75010 Paris</p>	354 000 €	2004
<p>GENTILLE Réa : Sophie Fillières Casting : Emmanuelle Devos, Lambert Wilson, Bruno Todeschini</p>	<p>PIERRE GRISE PRODUCTIONS 52, rue Charlot 75003 Paris</p>	280 000 €	2004
<p>MA VIE EN L'AIR Réa : Rémi Bezançon Casting : Vincent Elbaz, Marion Cotillard, Gilles Lellouche, Didier Bezace, Elsa Kikoïne</p>	<p>MANDARIN FILMS 68, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris</p>	300 000 €	2004
<p>LEMMING Réa : Dominik Moll Casting : Charlotte Gainsbourg, Charlotte Rampling, Laurent Lucas, André Dussollier</p>	<p>DIAPHANA FILMS 155, rue du Faubourg Saint- Antoine 75011 Paris</p>	320 000 €	2004

AUX ABOIS Réa : Philippe Collin Casting : Elie Semoun, Ludmila Mikaël	BC FILMS 21, rue Cassette 75006 Paris	200 000 €	2004
LES AMES GRISES Réa : Yves Angelo Casting : Jean-Pierre Marielle, Jacques Villeret, Marina Hands, Denis Podalydès	EPITHETE FILMS 12, rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt	300 000 €	2004
L'EQUILIBRE DE LA TERREUR Réa : Jean-Martial Lefranc Casting : Ashin Kumar Joshi, Normand Spinrad, Olivier Cricuscuolo	LES AVENTURIERS DE L'IMAGE 1, quai Gabriel Péri 94340 Joinville le pont	150 000 €	2004
GABRIELLE Réa : Patrice Chéreau Casting : Isabelle Huppert, Pascal Greggory	AZOR FILMS 4, rue de Braque 75003 Paris	280 000 €	2004
AZUR ET ASMAR Réa : Michel Ocelot Casting : personnages d'animation	NORD-OUEST PRODUCTIONS 41, rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris	380 000 €	2004
LES ENFANTS DU PAYS Réa : Pierre Javaux Casting : Michel Serrault, Arthur Chazal	PIERRE JAVAUX PRODUCTIONS 156, avenue de Verdun 92130 Issy les Moulineaux	300 000 €	2004
BACKSTAGE Réa : Emmanuelle Bercot Casting : Emmanuelle Seigner, Isild le Besco, Noémie Lvovsky, Samuel Benchetrit	HAUT ET COURT 38, rue des Martyrs 75009 Paris	360 000 €	2004
LA MAISON DE NINA Réa : Richard Dembo Casting : Agnès Jaoui, Gaspard Ulliel, Charles Berling, Arié Elmameh, Sarah Adler	ADR PRODUCTIONS 2, rue de la Roquette 75011 Paris	390 000 €	2004
LA PETITE JERUSALEM Réa : Karin Albou Casting : Fanny Valette, Elsa Zylberstein, Bruno Todeschini	GLORIA FILMS 65, rue Montmartre 75002 Paris	250 000 €	2004
JE PREFERE QU'ON RESTE AMIS Réa : Eric Toledano et Olivier Nakache Casting : Gérard Depardieu, Jean-Paul Rouve, Annie Girardot	YUME 78, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris	300 000 €	2004
TU VAS RIRE MAIS JE TE QUITTE Réa : Philippe Harel Casting : Judith Godrèche, Sagamore Stévenin, Ariane Séguillon, Wladimir Yordanoff	LOMA NASHA PRODUCTION 110 rue des Dames 75017 Paris	300 000 €	2004
QUARTIER VIP Réa : Laurent Firode Casting : Johnny Halliday, Pascal Légitimus, Valeria Bruni-Tedeschini, François Berléand, Jean-Claude Brial	MACT PRODUCTIONS 27, rue de Fleurus 75006 Paris	250 000 €	2004

L'ANNULAIRE Réa : Diane Bertrand Casting : Olga Kurylenko, Marc Barbé	LES FILMS DU VEYRIER 282 rue des Pyrénées 75020 Paris	200 000 €	2004
DE BATTRE MON CŒUR S'EST ARRÊTÉ Réa : Jacques Audiard Casting : Romain Duris, Niels Arestrup, Emmanuelle Devos, Aure Atika, Linh-Dan Pham	WHY NOT PRODUCTIONS 1 bis, cité paradis 75010 Paris	400 000 €	2004
EDY Réa : Stéphane Guerin-Tillie Casting : François Berléand, Philippe Noiret, Yves Verhoeven, Marion Cotillard	LITTLE BEAR 7-9, rue Arthur Groussier 75010 Paris	260 000 €	2004
J'ME SENS PAS BELLE Réa : Bernard Jeanjean Casting : Marina Foïs, Julien Boisselier	KARE PRODUCTIONS 9, rue du Château d'Eau 75010 Paris	180 000 €	2004
BAB EL WEB Réa : Merzak Allouache Casting : Samy Naceri, Faudel, Julie Gayet	MAIA FILMS 9, rue René Boulanger 75010 Paris	200 000 €	2004
LES SŒURS FACHEES Réa : Alexandra Leclère Casting : Isabelle Huppert, Catherine Frot, François Berléand, Brigitte Catillon	PAN-EUROPEENNE PRODUCTION 26, rue des Carmes 75005 Paris	250 000 €	2004
CHASSEURS DE DRAGON Réa : Frédéric Lenoir Casting : personnage d'animation	FUTURIKON 15, avenue Béranger 75003 Paris	400 000 €	2004
LES MAUVAIS JOUEURS Réa : Frédéric Balekdjian Casting : Pascal Elbé, Simon Abkarian, Isaac Sharry, Linh-Dan Pham	PYRAMIDE PRODUCTION 5, rue du Chevalier de Saint- Georges 75008 Paris	548 816 €	2003
LE PONT DES ARTS Réa : Eugène Green Casting : Denis Podalydès, Alexis Loret, Adrien Michaux, Natacha Régnier	MACT PRODUCTIONS 27, rue de Fleurus 75006 Paris	487 836 €	2003
SAUF LE RESPECT QUE JE VOUS DOIS Réa : Fabienne Godet Casting : Olivier Gourmet, Dominique Blanc, Marion Cotillard, Julie Depardieu	LE PETIT BUREAU 29, rue Etienne Dolet 75020 Paris	320 142 €	2003

<p>LE PROMENEUR DU CHAMP DE MARS Réa : Robert Guédiguian Casting : Michel Bouquet, Jalil Lespert</p>	<p>FILM OBLIGE 49, rue de Paradis 75010 Paris</p>	365 877 €	2003
<p>L'EQUIPIER Réa : Philippe Lioret Casting : Sandrine Bonnaire, Philippe Torretton, Grégori Derangère, Emilie Dequenue</p>	<p>NORD-OUEST PRODUCTION 41, rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris</p>	365 877 €	2003
<p>LES FAUTES D'ORTHOGRAPHE Réa : Jean Jacques Zilbermann Casting : Carole Bouquet, Olivier Gourmet, Damien Jouillerot</p>	<p>AGAT FILMS/EX NIHILO 52, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris</p>	609 796 €	2003
<p>ONE DOLLAR CURRY Réa : Vijay Singh Casting : Vikram Chatwal, Smriti Mishra</p>	<p>TESSALIT PRODUCTIONS 83 A rue Bobillot 75013 PARIS</p>	365 000 €	2003
<p>LE GRAND ROLE Réa : Steve Suissa Casting : Stéphane Freiss, Bérénice Béjo, Peter Coyote, François Berléand, Lionel Abelanski, Olivier Sitruk</p>	<p>EGERIE PRODUCTIONS 9 rue Geoffroy Marie 75009 Paris</p>	190 000 €	2003
<p>UN LONG DIMANCHE DE FIANÇAILLES Réa : Jean-Pierre Jeunet Casting : Audrey Tautou, Gaspard Ulliel, Ticky Holgado, André Dussolier, Dominique Pinon, Marion Cotillard, Jodie Foster, Jean-Pierre Darroussin, Tchéky Karyo, Jean-Claude Dreyfus</p>	<p>2003 PRODUCTION 115/123 avenue Charles de Gaulle 92525 Neuilly-Sur-Seine Cedex</p>	440 000 €	2003
<p>ARSENE LUPIN Réa : Jean-Paul Salomé Casting : Romain Duris, Kristin Scott-Thomas, Pascal Greggory, Eva Green</p>	<p>HUGO FILMS 24 rue Beaubourg 75003 Paris</p>	440 000 €	2003
<p>NARCO Réa : Tristan Aurouet et Gilles Lellouche Casting : Guillaume Canet, Zabou Breitman, Benoît Poelvoorde, Jean-Pierre Cassel, François Berléand</p>	<p>LES PRODUCTIONS DU TRESOR 9, bld Richard Lenoir 75011 Paris</p>	400 000 €	2003
<p>RENAISSANCE Réa : Christian Volckman Casting : personnages d'animation</p>	<p>ONYX FILMS 13/15 rue Gaston Latouche 92210 Saint-Cloud</p>	220 000 €	2003
<p>LA PREMIERE FOIS QUE J'AI EU 20 ANS Réa : Lorraine Levy Casting : Marilou Berry, Catherine Jacob, Pierre Arditi, Serge Riaboukine</p>	<p>ARENA FILMS 20, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris</p>	290 000 €	2003

CETTE FEMME-LÀ Réa : Guillaume Nicloux Casting : Josiane Balasko, Eric Caravaca, Aurélien Recoing, Thierry Lhermitte	LITTLE BEAR 7-9, rue Arthur Groussier 75010 Paris	410 000 €	2003
NE QUITTEZ PAS ! Réa : Arthur Joffé Casting : Sergio Castellito, Isabelle Gélinas, Rachida Brakni, Tchéky Karyo, Dominique Pinon	LES FILMS DU LOSANGE 22, avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris	350 000 €	2003
CRIME CONTRE L'HUMANITE (THE STATEMENT) Réa : Norman Jewison Casting : Michael Caine, Tilda Swinton, Jeremy Northam, Alan Bates, Charlotte Rampling	ODESSA FILMS 49, rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret	200 000 €	2003
AVANT L'OUBLI Réa : Augustin Burger Casting : Sami Bouajila, Nieve de Medina, Frédéric Pierrot, Marie Vialle	QUO VADIS CINEMA 75 bis, avenue Danielle Casanova 94200 Ivry s/Seine	250 000 €	2003
LES REVENANTS Réa : Robin Campillo Casting : Géraldine Pailhas, Jonathan Zaccā, Frédéric Pierrot, Catherine Samie	HAUT ET COURT 38, rue des Martyrs 75009 Paris	300 000 €	2003
5 x 2 Réa : François Ozon Casting : Valeria Bruni-Tedeschi, Stéphane Freiss, Françoise Fabian, Michael Lonsdale, Géraldine Pailhas	FIDELITE 13, rue Etienne Marcel 75001 Paris	320 000 €	2003
PAS SUR LA BOUCHE Réa : Alain Resnais Casting : Sabine Azéma, Pierre Arditi, Isabelle Nanty, Lambert Wilson, Audrey Tautou, Jalil Lespert, Darry Cowl	ARENA FILMS 20, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris	400 000 €	2003
VIVA LALDJERIE Réa : Nadir Mokneche Casting : Lubna Azabal, Biyuna, Nadia Kaci	SUNDAY MORNING PRODUCTIONS 25, rue Michel le Comte 75003 Paris	155 260 €	2002
APRES VOUS Réa : Pierre Salvadori Casting : Daniel Auteuil, José Garcia, Sandrine Kiberlain, Marilynne Canto	LES FILMS PELLEAS 25, rue Michel Le Comte 75003 Paris	200 000 €	2002
FRANCE BOUTIQUE Réa : Tonie Marshall Casting : Karin Viard, François Cluzet, Judith Godrèche, Nathalie Baye, Micheline Presle	TABO TABO FILMS 20, passage de la bonne graine 75011 Paris	200 000 €	2002

HISTOIRE DE MARIE ET JULIEN Réa : Jacques Rivette Casting : Emmanuelle Béart, Jerzy Radziwilowicz, Anne Brochet	PIERRE GRISE PRODUCTIONS 52, rue Charlot 75003 Paris	195 134 €	2002
LE ROLE DE SA VIE Réa : François Favrat Casting : Agnès Jaoui, Karin Viard, Jonathan Zaccaï	LES FILMS DU KIOSQUE 23, rue des Lombards 75004 Paris	200 000 €	2002
JANIS ET JOHN Réa : Samuel Benchetrit Casting : Marie Trintignant, Sergi Lopez, François Cluzet, Christophe Lambert	FIDELITE PRODUCTIONS 13, rue Etienne Marcel 75001 Paris	182 938 €	2002
BROCELIANDE Réa : Doug Headline Casting : Elsa Kikoïne, Cylia Malki, Alice Taglioni, Mathieu Simonet	LA CHAUVE SOURIS 40, rue de Paradis 75010 Paris	260 000 €	2002
LE DIVORCE Réa : James Ivory Casting : Kate Hudson, Naomi Watts, Melvil Poupaud, Thierry Lhermitte, Matthew Modine, Jean-Marc Barr, Romain Duris, Glenn Close	MERCHANT IVORY PRODUCTIONS 18, rue Montmartre 75001 Paris	300 000 €	2002
LE CŒUR DES HOMMES Réa : Marc Esposito Casting : Gérard Darmon, Marc Lavoine, Jean-Pierre Darroussin, Bernard Campan, Zoé Félix	PIERRE JAVAUX PRODUCTIONS 156, avenue de Verdun 92130 Issy les Moulineaux	240 000 €	2002
GRANDE ECOLE Réa : Robert Salis Casting : Grégori Baquet, Jocelyn Quivrin, Alice Taglioni	OGNON PICTURES 14, rue Montmartre 75001 Paris	240 000 €	2002
ZE FILM Réa : Guy Jacques Casting : Clément Sibony, Dan Herzberg, Micky el Mazroui, Lorànt Deutsch, Miki Manojlovic	ZE PROD 10, rue Angélique Vérien 92200 Neuilly s/Seine	70 000 €	2002
UNE AVENTURE Réa : Xavier Giannoli Casting : Nicolas Duvauchelle, Ludivine Sagnier, Bruno Todeschini	RECTANGLE 5, rue Robert Estienne 75008 Paris 01 56 43 44 00	200 000 €	2002
BON VOYAGE Réa : Jean-Paul Rappeneau Casting : Isabelle Adjani, Virginie Ledoyen, Gérard Depardieu, Peter Coyotte, Grégori Derangère, Yvan Attal	ARP 75, avenue des Champs Elysées 75008 Paris	400 000 €	2002
EROS THERAPIE Réa : Danièle Dubroux Casting : Catherine Frot, Isabelle Carré, François Berléand, Melvil Poupaud, Julie Depardieu	MAIA FILMS 9, rue René Boulanger 75010 Paris	310 996 €	2001

<p>DANS MA PEAU Réa : Marina de Van Casting : Marina de Van, Laurent Lucas, Léa Drucker, Thibault de Montalembert</p>	<p>LAZENNEC PRODUCTIONS 5, rue Darcet 75017 Paris</p>	<p>280 506 €</p>	<p>2001</p>
<p>MON IDOLE Réa : Guillaume Canet Casting : François Berléand, Diane Kruger, Guillaume Canet, Philippe Lefebvre</p>	<p>LES PRODUCTIONS DU TRESOR 9, bd Richard Lenoir 75011 Paris</p>	<p>310 996 €</p>	<p>2001</p>
<p>UN MONDE PRESQUE PAISIBLE Réa : Michel Deville Casting : Simon Abkarian, Lubna Azabal, Zabou Breitman, Clotilde Courau, Vincent Elbaz, Julie Gayet, Denis Podalydès, Malik Zidi</p>	<p>ELEFILMS 5, villa Jeanne 109, avenue Victor Hugo 92100 Boulogne</p>	<p>280 506 €</p>	<p>2001</p>
<p>BLOODY MALLORY Réa : Julien Magnat Casting : Olivia Bonamy, Jeffrey Ribier, Adria Collado</p>	<p>FIDELITE 13, rue Etienne Marcel 75001 Paris</p>	<p>219 526 €</p>	<p>2001</p>

**ŒUVRES AUDIOVISUELLES AIDÉES PAR LA
RÉGION DEPUIS 2001**

Film	Producteur	Montant de l'aide	Année de l'aide régionale
L'ENFANT DU SECRET Réa : Serge Meynard Casting : Stéphane Freiss	EXPAND DRAMA 132, av du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis	135 000 €	2006
SECURITE INTERIEURE Réa : Patrick Grandperret Casting : en cours	STUDIO INTERNATIONAL Immeuble Le Barjac 1, boulevard Victor 75015 Paris	315 000 €	2006
DAVID NOLANDE (saison 1) Réa : Nicolas Cuche Casting : Frédéric Diefenthal, Cécile Bois, Jean-Louis Foulquier	GMT PRODUCTION 64 rue du Château 92660 - Boulogne-Billancourt	250 000 €	2005
HE M'SIEUR Réa : Emmanuel Gust Casting : Jean-Marie Bigard	VAB 12, rue de la Montjoie 93210 Saint Denis la Plaine	100 000 €	2005
MINUSCULE Réa : Thomas Szabo Auteurs : Thomas Szabo et Hélène Giraud Casting : personnages d'animation	FUTURIKON 15, rue Béranger 75003 Paris	270 000 €	2005
LES AMANTS DU FLORE Réa : Ilan Duran-Cohen Casting : Lorànt Deutsch, Anna Mouglalis	PAMPA PRODUCTIONS 4, quai des Célestins 75004 Paris	135 000 €	2005
AMOUR DE DIEU Réa : Zakia et Ahmed Bouchaala Casting : Farida Raouadj, Smaïn	LINK'S PRODUCTIONS 24, rue Meslay 75003 Paris	135 000 €	2005
LA VALLEE Réa : Raoul Peck Casting : Armelle Deutsch, Francis Renaud	STUDIO INTERNATIONAL 27, rue Marbeuf 75008 Paris	270 000 €	2005
LE PROCES DE BOBIGNY Réa : François Luciani Casting : Sandrine Bonnaire	MASCARET FILM 21, rue Bergère 75009 Paris	200 000 €	2005
LE DERNIER CARAVANSERAIL Réa : Ariane Mnouchkine Casting : Duccio Bellugi-Vanuccini, Serge Nicolai, Maurice Durozier, Delphine Cottu	BEL AIR MEDIA 15, rue du Louvre 75001 Paris	300 000 €	2005

ELIANE Réa : Caroline Huppert Casting : Florence Pernel, Jean-Pierre Lorit	PRODUCTIONS FRANCO AMERICAN 60, rue des Cherchevets 92150 Suresnes	150 000 €	2005
LA FEMME COQUELICOT Réa : Jérôme Foulon Casting : Françoise Fabian, Jean-Pierre Cassel	PACHLI PRODUCTIONS 18, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne	200 000 €	2005
LE GRAND CHARLES Réa : Bernard Stora Casting : Bernard Farcy	GMT PRODUCTIONS 64, rue du Château 92660 Boulogne-Billancourt	440 000 €	2005
GALILEE OU L'AMOUR DE DIEU Réa : Jean-Daniel Verhaeghe Casting : Claude Rich, Daniel Prévost, Jean- Pierre Marielle, Frédéric van den Driessche	SEPTEMBRE PRODUCTIONS 11, rue de Cambrai 75019 Paris	155 000 €	2005
DIDOU Réa : Frédéric Mège Casting : Personnages d'animation	MILLIMAGES 88, rue de la Folie-Méricourt 75011 Paris	300 000 €	2005
SKYLAND Réa : Emmanuel Gorin Casting : Personnages d'animation	METHOD FILMS 12/15 rue Gaston Latouche 92210 Saint-Cloud	385 000 €	2005
LE BAL DES CELIBATAIRES Réa : Jean-Louis Lorenzi Casting : Cristiana Reali, Sophie Aubry, Frédéric Pierrot	NATIVE 91, rue de Paris 78470 Saint-Remy les Chevreuses	261 000 €	2004
NUIT NOIRE Réa : Alain Tasma Casting : Clotilde Courau, Thierry Fortineau, Ouassini Embarek, Atmen Kelif, Vahina Giocante, Jean-Michel Portal	CIPANGO FILMS 59, boulevard Pereire 75017 Paris	315 000 €	2004
LE FRANGIN D'AMERIQUE Réa : Jacques Fansten Casting : Bruno Wolkowitch, Grégoire Leprince- Ringuet, Barbara Probst	LES PRODUCTIONS FRANCO AMERICAN 60, rue des Cherchevets 92150 Suresnes	260 000 €	2004
UNE SAISON SIBELIUS Réa : Mario Fanfani Casting : Rudiger Vogler, Jonathan Zaccā, Dominique Reymond	LES FILMS PELLEAS 5, rue Michel Le Comte 75003 Paris	150 000 €	2004
ALLONS PETITS ENFANTS Réa : Thierry Binisti Casting : Oscar Copp, Carole Richert, Annie Girardot, Bernard-Pierre Donnadiou	RASPAIL PRODUCTIONS 52, rue de Douai 75009 Paris	150 000 €	2004

LA FERME Réa : Stéphane Bernasconi Casting : personnages d'animation	ELLIPSANIME 45, rue Linois 75017 Paris	300 000 €	2004
UNE VIE Réa : Elizabeth Rappeneau Casting : Wladimir Yordanoff, Barbara Schultz, Boris Teral, Catherine Jacob	DEBSIE FILMS 37, rue Doudeauville 75018 Paris	150 000 €	2004
VENUS ET APPLON (saison 1) Réa : T.Marshall, P.Lahmani, O.Guignard et JM.Vervoort Casting : Brigitte Roüan, Maria de Medeiros, Maëva Pasquali, Zinedine Soualem	TABO TABO FILMS 20, passage de la bonne graine 75011 Paris	731 755 €	2003
NOS VIES REVEES Réa : Fabrice Cazeneuve Casting : Eléonore Gosset, Louise Monot, Julia Vaidis-Bogard, Fanny Cottençon, François Morel	NELKA FILMS 7, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris	330 000 €	2003
SATAN REFUSE DU MONDE Réa : Jacques Renard Casting : Robin Renucci, Delphine Sérina, Jean- Pierre Kalfon, Nicolas Vaude	CINE MAG BODARD 19, rue Montrosier 92200 Neuilly s/Seine	150 000 €	2003
DE SOIE ET DE CENDRE Réa : Jacques Otmezguine Casting : Chloé Lambert, Bruno Todeschini, Dani Lévy, Johan Leysen	NELKA FILMS 7, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris	350 000 €	2003
JOE POLLOX ET LES MAUVAIS ESPRITS Réa : Jérôme Foulon Casting : Pascal Légitimus, Catherine Jacob, Elsa Tielrooy, Estelle Vincent	PACHLI PRODUCTIONS 18, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	180 000 €	2003
FLATMANIA Réa : Emmanuel Gorinstein, Prakash Topsy Casting : personnages d'animation	FUTURIKON 15, avenue Béranger 75003 Paris	200 000 €	2003
LE ROSSIGNOL Réa : Christian Chaudet Casting : Nathalie Dessay, Vsevolod Grivnov, Marie McLaughlin	AGAT FILMS/EX NIHILO 52, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris	161 356 €	2002
LES THIBAULT Réa : Jean-Daniel Verhaeghe Casting : Jean Yanne, Jean-Pierre Lorit, Florence Pernel, Malik Zidi, Didier Bezace	SEPTEMBRE PRODUCTIONS 11, rue de Cambrai 75019 Paris	292 702 €	2002

<p>LEO EN JOUANT « DANS LA COMPAGNIE DES HOMMES » Réa : Arnaud Desplechin Casting : Sami Bouajila, Jean-Paul Roussillon, Wladimir Yordanoff, Hippolyte Girardot</p>	<p>WHY NOT PRODUCTIONS 1 bis, cité paradis 75010 Paris</p>	<p>146 350 €</p>	<p>2002</p>
<p>SAINT GERMAIN OU LA NEGOCIATION Réa : Gérard Corbiau Casting : Jean Rochefort, Rufus, Jean-Paul Farré, Marie-Christine Barrault, Didier Sandre</p>	<p>DARGAUD MARINA 15-27 rue Moussorgski 75018 Paris</p>	<p>155 260 €</p>	<p>2002</p>
<p>JEAN MOULIN Réa : Yves Boisset Casting : Charles Berling, Elsa Zylberstein, Emilie Dequenne, Christine Boisson</p>	<p>SCARLETT PRODUCTION 55 bis, rue de Lyon 75012 Paris</p>	<p>150 000 €</p>	<p>2002</p>

**DOCUMENTAIRES DE CREATION AIDES PAR
LA REGION DEPUIS 2005**

Film	Producteur	Montant de l'aide	Année de l'aide régionale
CHASSEUR MAGNETO (cinéma) Réa : Philippe Bordas Auteur : Philippe Bordas	LIBOTO 40, rue de Paradis 75010 Paris	80 000 €	2006
LE ROI LEAR (audiovisuel) Réa : François Ede et André Engel Auteurs : François Ede et André Engel	IDEALE AUDIENCE 6, rue de l'Agent Bailly 75009 Paris	90 000 €	2006
FILS DE LIP (audiovisuel) Réa : Thomas Faverjon Auteur : Thomas Faverjon	TS PRODUCTIONS 73, rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris	35 000 €	2006
LES HERMITES (audiovisuel) Réa : Monika Mrozek Auteurs : Monika Mrozek et Erwan Brian	INJAM PRODUCTIONS 5, passage Saint-Antoine 75011 Paris	30 000 €	2006
LA POUSSETTE (audiovisuel) Réa : Véronique Holley Auteur : Véronique Holley	LABEL VIDEO 2, rue Paul Eluard 93100 Montreuil	45 000 €	2006
LA CONSULTATION (cinéma) Réa : Hélène de Crécy Auteur : Hélène de Crécy	ARTURO MIO 3, rue Martel 75010 Paris	77 000 €	2005
LES SAGES FOUS ET LES FOUS SAGES (cinéma) Réa : Christian Rouaud Auteur : Christian Rouaud	LES FILMS D'ICI 12, rue Clavel 75019 Paris	75 000 €	2005
LE BOUCHER DE LYON (cinéma) Réa : Kevin Macdonald Auteurs : Kevin Macdonald	EXCEPTION –WILD BUNCH 99, rue de la Verrerie 75004 Paris	75 000 €	2005
NOTRE ECOLE EST UN VOYAGE (audiovisuel) Réa : Philippe Troyon Auteur : Philippe Troyon	STRIANA PRODUCTIONS 27, rue de Liège 75008 Paris	75 000 €	2005
DESERT BLUES, ENTRE LE SABLE ET L'EAU (audiovisuel) Réa : Michel Jaffrennou Auteur : Michel Jaffrennou	MONDOMIX MEDIA 9 cité Paradis 75010 Paris	60 000 €	2005
FIL ROUGE (audiovisuel) Réa : Bruno Ulmer Auteurs : Bruno Ulmer et Jean-Pol Fargeau	SON ET LUMIERE 3 bis rue Garnier 92200 Neuilly sur Seine	54 000 €	2005

APERGHIS (audiovisuel) Réa : Catherine Maximoff Auteurs : Catherine Maximoff et Patrice Nezan	IDEALE AUDIENCE 6, rue de l'Agent Bailly 75009 Paris	72 000 €	2005
A L'EST DE MOI (cinéma) Réa : Bojena Horackova Auteur : Bojena Horackova	LES FILMS DU POISSON 54, rue René Boulanger 75010 Paris	81 000 €	2005
HIMMLER ET MOI (cinéma) Réa : Serge Elleinstein Auteur : Serge Elleinstein	KS VISION 53, rue du Faubourg St Antoine 75011 Paris	81 000 €	2005
PREMIERS VOYAGES POUR L'AUTRE BORD (cinéma) Réa : Antoine-Léonard Maestrati Auteurs : Michel Reinette et Nathalie Jos	CINEMA PUBLIC FILMS 4, rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret	55 000 €	2005
LE CHARME DES IMPOSSIBILITES (cinéma) Réa : Nicolas Buenaventura Vidal Auteur : Nicolas Buenaventura Vidal	GLORIA FILMS 65, rue de Montmartre 75003 Paris	81 000 €	2005
LE SYSTEME POUTINE (audiovisuel) Réa : Jean-Michel Carré Auteur : Jean-Michel Carré	LES FILMS DU GRAIN DE SABLE 206, rue Charenton 75012 Paris	81 000 €	2005
LE SOLEIL ET LA MORT (audiovisuel) Réa : Bernard Debord Auteurs : Bernard Debord et Agnieszka Ziarek	MAT FILMS 56, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS	70 000 €	2005
A COTE (audiovisuel) Réa : Stéphane Mercurio Auteurs : Anna Zisman et Stéphane Mercurio	ISKRA 18, rue Henri Barbusse BP 24 94111 ARCUEIL CEDEX	81 000 €	2005
ALLEZ YALLAH (audiovisuel) Réa : Jean-Pierre Thorn Auteur : Jean-Pierre Thorn	CARGO FILMS 9, rue Ambroise Thomas 75009 PARIS	82 000 €	2005

CONVENTION N°

ENTRE
LA REGION ILE-DE-FRANCE
ET
LA SOCIETE DE PRODUCTION BENEFICIAIRE
DE L'AIDE FINANCIERE DU FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL

ŒUVRE CINEMATOGRAPHIQUE

LA REGION ILE-DE-FRANCE, représentée par son président, Jean-Paul Huchon, *en vertu de la délibération n°* ci-après dénommée "LA REGION", d'une part, et

LA SOCIETE DE PRODUCTION :

Carte producteur n°

au capital de

dont le siège social est situé

dont le code NAF est

et le N° SIRET est

représentée par son dirigeant :

Titre :

ci-après dénommée "LE PRODUCTEUR", d'autre part,

sont convenues de ce qui suit :

PREAMBULE

Première collectivité locale de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Ile-de-France apporte son soutien financier à de nombreux métiers pour préserver la diversité de création et conforter les industries du secteur.

La Région Ile-de-France est devenue un acteur essentiel et reconnu d'un secteur qui vit une mutation permanente (impact des technologies numériques, concentration de l'industrie technique, montée de la concurrence européenne et mondiale, menace sur la diversité, accompagnement des financements régionaux par l'Etat, évolution du cadre fiscal, etc...). Fort de la maturité de ce dispositif, le Conseil régional a réaffirmé son intérêt pour la poursuite et le développement de sa politique volontariste en faveur du secteur de l'image.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Région Ile-de-France attribue au Producteur une aide financière, remboursable en cas de succès, d'un montant de _____ € pour contribuer à la réalisation du long métrage cinéma intitulé _____.

Caractéristiques de l'oeuvre :

Titre :

N° RPCA :

Auteur :

Réalisateur :

Interprètes principaux :

Durée :

Support de tournage :

Format :

Date de début de tournage :

Durée du tournage :

Lieux de tournage :

Qui sera ci-après appelé "L'ŒUVRE"

ARTICLE 2 : OBLIGATION GENERALE D'INFORMATION

Le Producteur s'engage à prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la Région, de tout événement d'importance susceptible d'altérer l'économie de l'entreprise et le principe de l'intervention régionale, tel que défini dans la présente convention :

- modification de l'équipe dirigeante,
- modification des statuts,
- modification de la répartition du capital,
- cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
- difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements,
- cessation d'activité,
- ouverture d'une procédure collective.

D'autre part, en ce qui concerne précisément l'œuvre, le Producteur s'engage à prévenir la Région de toute difficulté pouvant compromettre sa réalisation ou modifier l'impact de l'intervention régionale, et notamment :

- défection d'un partenaire important dans la production ou la diffusion du projet,
- rupture de contrat,
- modification de la durée de l'œuvre ou du support technique utilisé pour sa réalisation,
- licenciement de techniciens ou de stagiaires,
- réévaluation haussière ou baissière de certains postes du devis.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS PARTICULIERES

La Région Ile-de-France doit apparaître en tant que partenaire culturel et financier de l'œuvre. Le Producteur s'engage en conséquence à respecter l'intégralité des obligations décrites dans le présent article. Le non respect de ces dispositions entraîne l'annulation de l'aide financière et le remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Article 3-1 : Fabrication de l'œuvre :

Le Producteur s'engage à :

- organiser la venue de représentants de la Région pour suivre le tournage et visionner le montage avant mixage,
- adresser quotidiennement à la Région durant le tournage un exemplaire des feuilles de service et le rapport de tournage de la script (rapport de production),
- mentionner au générique de début de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France". Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de début,
- mentionner au générique de fin de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec le CNC". Dans l'hypothèse où l'œuvre cinématographique n'a pas été agréée par le CNC, la mention sera la suivante : « avec le soutien de la Région Ile-de-France ». Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de fin.

Article 3-2 : Promotion :

Le Producteur s'engage à :

- faire figurer la mention "avec le soutien de la Région Ile-de-France" sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région les maquettes de l'affiche et de l'ensemble du matériel promotionnel,
- faire figurer le logo de la Région sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de la Région devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille et de couleur) à celles des autres logos,
- adresser régulièrement à la Région, l'état de diffusion de l'œuvre ainsi que les sélections, les prix et récompenses décernés.

Article 3-3 : Projections :

Le Producteur s'engage à :

- effectuer à ses frais une projection du film pour les représentants de la Région.
- inviter les représentants de la Région à l'avant-première officielle du film organisée par le producteur et/ou le distributeur avant la sortie en salles. La liste des représentants de la Région invités à cette avant-première sera remise par la Région au Producteur.
- mettre à disposition de la Région une copie du film destinée à une ou éventuellement deux avant-premières organisées par la Région, en présence, quand cela est possible, du Producteur, du réalisateur et des comédiens principaux.

Article 3-4 : Matériels à remettre à la Région :

Le Producteur s'engage à remettre à la Région dès l'édition de chaque matériel :

- 30 cartons d'invitation de deux personnes valables dans les salles où l'œuvre est exploitée,
- 2 grandes affiches. Le Producteur garantit la libre utilisation, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région, du visuel de l'affiche,
- 5 affichettes,
- 1 CD de l'affiche du film,
- 2 jeux de au moins 3 photos d'exploitation du film libres de droit (de préférence sous format CD) que la Région pourra utiliser librement, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région,
- 2 dossiers de presse,
- 2 exemplaires de chaque produit dérivé (CD, livres, jouets...),
- 5 exemplaires DVD de l'œuvre dès l'édition de ce support.

ARTICLE 4 : AIDE FINANCIERE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Au titre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, la Région s'engage à verser, en une fois, au Producteur une aide financière remboursable en cas de succès d'un montant de € , après présentation par le Producteur d'un dossier comprenant :

- l'ensemble des factures acquittées aux prestataires techniques franciliens pour l'œuvre citée à l'article 1. Les factures devront être certifiées par les prestataires techniques et réparties sur les différents types de prestations pris en compte dans le calcul du montant de l'aide ;
- la liste détaillée des personnels engagés sur la production (avec les copies des contrats de travail afférents),
- le détail des lieux de tournages (nom des propriétaires, adresse, éventuellement photos) et des prestataires sollicités ;
- le plan de travail définitif de l'œuvre.

Le Producteur doit fournir ces pièces justificatives nécessaires au versement complet de l'aide financière, dans un délai de six mois au plus tard après achèvement de la réalisation de l'œuvre (date de l'obtention du visa d'exploitation).

En cas de diminution du nombre de semaines tournées en Ile-de-France ou de prestations techniques réalisées en Ile-de-France, par rapport au nombre de semaines initialement prévues, l'aide sera réduite, même lorsque le Producteur n'a pas bénéficié du montant maximum pour la durée initialement envisagée.

Cette dépense est imputée sur le chapitre 933 " Culture, sports, loisirs" – Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100904 "soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle".

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Le Producteur adresse un appel de fonds au Président du Conseil régional d'Ile-de-France, accompagné des pièces suivantes :

- raison sociale et adresse de la société de production, avec mention du numéro SIRET et du code APE
- statuts de la société
- extrait du Kbis
- relevé d'identité bancaire
- attestations de régularité de l'entreprise vis-à-vis des obligations fiscales et sociales: Trésor public et Direction générale des impôts (services fiscaux) , URSSAF et ASSEDIC, ou autres régimes d'affiliation (MSA, etc.)
- comptes annuels du dernier exercice clôt certifiés par le commissaire aux comptes du producteur
- dossier regroupant l'ensemble des documents visés à l'article 4 de la présente convention

Le montant accordé par la Région est versé en une fois sous réserve du respect par le Producteur des stipulations de la présente convention.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des Finances de Paris – Trésorier général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 6 : COUT DEFINITIF DE L'OEUVRE

Le Producteur s'engage à fournir :

- une copie du coût certifié par un expert comptable et remis au CNC dans les quatre mois qui suivent la délivrance du visa pour la demande de l'agrément de production,

A défaut de présentation à la Région de ce document, le remboursement de l'aide devient immédiatement exigible.

ARTICLE 7 : DELAIS DE REALISATION

Le Producteur s'engage à débiter le tournage de l'œuvre dans un délai de deux ans à compter de la date du vote de l'aide qui lui est allouée en Commission permanente du Conseil régional et à terminer cette réalisation dans un délai supplémentaire d'un an (obtention du visa d'exploitation).

ARTICLE 8 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

L'aide financière attribuée par la Région est remboursable par le Producteur en cas de résultat bénéficiaire.

L'œuvre est réputée bénéficiaire au vu d'un compte rendu financier établi par l'expert-comptable du Producteur, et certifié par son commissaire aux comptes, et remis à la Région par le Producteur chaque année pendant cinq ans.

Le compte rendu financier porte sur chaque année d'exploitation de l'œuvre à compter de sa date de sortie en salle. Il doit présenter chaque année pendant cinq ans :

- l'état de l'exploitation de l'œuvre, tous supports confondus et tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, à cette date anniversaire de la sortie en salles : compte d'exploitation, ventes vidéo, ventes télévision, ventes à l'étranger, produits dérivés, etc. Cet état d'exploitation fait apparaître les bénéfices ou les pertes dégagées par cette œuvre,
- l'état d'amortissement des apports propres du Producteur
- les contrats du Producteur avec les partenaires financiers (co-producteurs, distributeurs, diffuseurs, etc.).
- la DADS (déclaration annuelle des salaires) du producteur sur l'œuvre aidée.

Chaque compte rendu financier annuel est remis par le Producteur à la Région dans les deux mois suivant la date anniversaire de la sortie de l'œuvre en salles.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments dans les délais ci-dessus impartis, le remboursement de l'aide financière devient immédiatement exigible.

En cas de résultat bénéficiaire, le montant des remboursements exigés du Producteur par la Région est déterminé par l'application du taux résultant de la formule suivante :

$$\frac{\text{aide financière}}{\text{coût définitif de l'oeuvre}} \times 100$$

appliqué à chaque recette dégagée, tous supports confondus, lors de chaque remise du bilan financier annuel.

Les remboursements ne sont dus à la Région que si le Producteur a amorti ses apports propres.

Le montant des remboursements est plafonné au montant de l'aide financière accordée par la Région.

L'obligation de remboursement s'éteint au bout de cinq ans à compter de la date de sortie du film en salles.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible en cas d'absence de déclarations de recettes dans les délais ci-dessus prévus.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'organisme.. Elle expire le jour du 6^{ème} anniversaire de la date de sortie en salle de l'œuvre.

ARTICLE 10 : REVERSEMENT – CONTROLE - RESILIATION

Le non-respect des obligations du Producteur au titre de la présente convention entraîne automatiquement l'annulation des sommes en cours de mandatement et le remboursement des sommes déjà versées.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible dans le cas où les justifications et documents fournis à l'appui de la demande d'aide auraient été reconnus faux en tout ou partie.

La Région peut procéder par toute personne habilitée au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure ;

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION AU REGISTRE PUBLIC DE LA CINEMATOGRAPHIE ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Producteur procèdera à l'inscription de la présente convention dès sa signature. Les frais étant comptabilisés dans le coût de l'œuvre.

Fait en trois exemplaires originaux dont un au R.P.C.A.

Le

Pour la Région Ile-de-France

Le

Pour la société

Jean-Paul HUCHON

CONVENTION N°

ENTRE
LA REGION ILE-DE-FRANCE
ET
LA SOCIETE DE PRODUCTION BENEFICIAIRE
DE L'AIDE FINANCIERE DU FONDS DE SOUTIEN CINEMA
ET AUDIOVISUEL

ŒUVRE AUDIOVISUELLE

LA REGION ILE-DE-FRANCE, représentée par son président, Jean-Paul Huchon, *en vertu de la délibération n° CP* ci-après dénommée "LA REGION", d'une part, et

LA SOCIETE DE PRODUCTION :

Carte producteur n°

au capital de

dont le siège social est situé

dont le code NAF est

et le N° SIRET est

représentée par son dirigeant :

Titre :

ci-après dénommée "LE PRODUCTEUR", d'autre part,

sont convenues de ce qui suit :

PREAMBULE

Première collectivité locale de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Ile-de-France apporte son soutien financier à de nombreux métiers pour préserver la diversité de création et conforter les industries du secteur.

La Région Ile-de-France est devenue un acteur essentiel et reconnu d'un secteur qui vit une mutation permanente (impact des technologies numériques, concentration de l'industrie technique, montée de la concurrence européenne et mondiale, menace sur la diversité, accompagnement des financements régionaux par l'Etat, évolution du cadre fiscal, etc...). Fort de la maturité de ce dispositif, le Conseil régional a réaffirmé son intérêt pour la poursuite et le développement de sa politique volontariste en faveur du secteur de l'image.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Région Ile-de-France attribue au Producteur une aide financière, remboursable en cas de succès, d'un montant de _____ €, pour contribuer à la réalisation de l'œuvre télévisuelle intitulée _____.

Caractéristiques de l'œuvre :

Titre :

N° RPCA :

Auteur :

Réalisateur :

Interprètes principaux :

Durée :

Support de tournage :

Format :

Date de début de tournage :

Durée du tournage :

Lieux de tournage :

Qui sera ci-après appelé "L'ŒUVRE"

ARTICLE 2 : OBLIGATION GENERALE D'INFORMATION

Le Producteur s'engage à prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la Région, de tout événement d'importance susceptible d'altérer l'économie de l'entreprise et le principe de l'intervention régionale, tel que défini dans la présente convention :

- modification de l'équipe dirigeante,
- modification des statuts,
- modification de la répartition du capital,
- cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
- difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements,
- cessation d'activité,
- ouverture d'une procédure collective.

D'autre part, en ce qui concerne précisément l'œuvre, le Producteur s'engage à prévenir la Région de toute difficulté pouvant compromettre sa réalisation ou modifier l'impact de l'intervention régionale, et notamment :

- défection d'un partenaire important dans la production ou la diffusion du projet,
- rupture de contrat,
- modification de la durée de l'œuvre ou du support technique utilisé pour sa réalisation,
- licenciement de techniciens ou de stagiaires,
- réévaluation haussière ou baissière de certains postes du devis.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS PARTICULIERES

La Région Ile-de-France doit apparaître en tant que partenaire culturel et financier de l'œuvre. Le Producteur s'engage en conséquence à respecter l'intégralité des obligations décrites dans le présent article. Le non respect de ces dispositions entraîne l'annulation de l'aide financière et le remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Article 3-1 : Fabrication de l'œuvre-:

Le Producteur s'engage à :

- organiser la venue de représentants de la Région pour suivre le tournage et visionner le montage avant mixage,
- adresser quotidiennement à la Région durant le tournage un exemplaire des feuilles de service et le rapport de tournage de la script (rapport de production),
- mentionner au générique de début de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France". Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de début.
- mentionner au générique de fin de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec le CNC". Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de fin.

Article 3-2 : Promotion :

Le Producteur s'engage à :

- faire figurer la mention "avec le soutien de la Région Ile-de-France" sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région les maquettes de l'affiche et de l'ensemble du matériel promotionnel.
- faire figurer le logo de la Région sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de la Région devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille et de couleur) à celles des autres logos.
- adresser régulièrement à la Région, l'état de diffusion de l'œuvre ainsi que les sélections, les prix et récompenses décernés.

Article 3-3 : Projections :

Le Producteur s'engage à :

- **inviter les représentants de la Région à une projection de l'œuvre organisée par le producteur et/ou le diffuseur avant sa diffusion.**
- mettre à disposition de la Région une copie de l'œuvre destinée à une ou éventuellement deux projections organisées par la Région, en présence, quand cela est possible, du Producteur, du réalisateur et des comédiens principaux.

Article 3-4 : Matériels à remettre à la Région :

Le Producteur s'engage à remettre à la Région dès l'édition de chaque matériel :

- copie du PAD de l'œuvre dès sa remise au diffuseur
- 2 jeux de au moins 3 photos d'exploitation du film libres de droit (de préférence sous format CD) que la Région pourra utiliser librement, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région,
- 2 dossiers de presse,
- 2 exemplaires de chaque produit dérivé (CD, livres, jouets...),
- 5 exemplaires DVD de l'œuvre dès l'édition de ce support.

ARTICLE 4 : AIDE FINANCIERE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Au titre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, la Région s'engage à verser, en une fois, au Producteur une aide financière remboursable en cas de succès d'un montant de €, après présentation par le Producteur d'un dossier comprenant :

- l'ensemble des factures acquittées aux prestataires techniques franciliens pour l'œuvre citée à l'article 1. Les factures devront être certifiées par les prestataires techniques et réparties sur les différents types de prestations pris en compte dans le calcul du montant de l'aide ;
- la liste détaillée des personnels engagés sur la production (avec les copies des contrats de travail afférents),
- le détail des lieux de tournages (nom des propriétaires, adresse, éventuellement photos) et des prestataires sollicités ;
- le plan de travail définitif de l'œuvre.

Le Producteur doit fournir ces pièces justificatives nécessaires au versement complet de l'aide financière, dans un délai de six mois au plus tard après achèvement de la réalisation de l'œuvre.

En cas de diminution du nombre de semaines tournées en Ile-de-France ou de prestations techniques réalisées en Ile-de-France, par rapport au nombre de semaines initialement prévues, l'aide sera réduite, même lorsque le Producteur n'a pas bénéficié du montant maximum pour la durée initialement envisagée.

Cette dépense est imputée sur le chapitre 933 " Culture, sports et loisirs" – Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100904 "soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle".

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Le Producteur adresse un appel de fonds au Président du Conseil régional d'Ile-de-France, accompagné des pièces suivantes :

- raison sociale et adresse de la société de production, avec mention du numéro SIRET et du code APE
- statuts de la société
- extrait du Kbis
- relevé d'identité bancaire
- attestations de régularité de l'entreprise vis-à-vis des obligations fiscales et sociales: Trésor public et Direction générale des impôts (services fiscaux) , URSSAF et ASSEDIC, ou autres régimes d'affiliation (MSA, etc.)
- comptes annuels du dernier exercice clôt certifiés par le commissaire aux comptes du producteur
- dossier regroupant l'ensemble des documents visés à l'article 4 de la présente convention

Le montant accordé par la Région est versé en une fois sous réserve du respect par le Producteur des stipulations de la présente convention.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des Finances de Paris – Trésorier général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 6 : COUT DEFINITIF DE L'OEUVRE

Le Producteur s'engage à fournir :

- une copie du coût certifié de l'œuvre par un expert comptable.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments, le remboursement de l'aide devient immédiatement exigible.

ARTICLE 7 : DELAIS DE REALISATION

Le Producteur s'engage à débiter le tournage de l'œuvre dans un délai de deux ans à compter de la date du vote de l'aide qui lui est allouée en Commission permanente du Conseil régional et à terminer cette réalisation dans un délai supplémentaire d'un an (obtention du visa d'exploitation).

ARTICLE 8 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

L'aide financière attribuée par la Région est remboursable par le Producteur en cas de résultat bénéficiaire.

L'œuvre est réputée bénéficiaire au vu d'un compte rendu financier établi par l'expert-comptable du Producteur, et certifié par son commissaire aux comptes, et remis à la Région par le Producteur chaque année pendant cinq ans.

Le compte rendu financier porte sur chaque année d'exploitation de l'œuvre à compter de sa date de livraison au diffuseur. Il doit présenter chaque année pendant cinq ans :

- l'état de l'exploitation de l'œuvre, tous supports confondus et tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, à cette date anniversaire de livraison au diffuseur : bénéfices d'exploitation en salles, ventes vidéo, ventes télévision, ventes à l'étranger, produits dérivés, etc. Cet état d'exploitation fait apparaître les bénéfices ou les pertes dégagées par cette œuvre,
- l'état d'amortissement des apports propres du Producteur
- les contrats du Producteur avec les partenaires financiers (co-producteurs, distributeurs, diffuseurs, etc.),
- la DADS (déclaration annuelle des salaires) du producteur sur l'œuvre aidée.

Chaque compte rendu financier annuel est remis par le Producteur à la Région dans les deux mois suivant la date anniversaire de livraison au diffuseur.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments dans les délais ci-dessus impartis, le remboursement de l'aide financière devient immédiatement exigible.

En cas de résultat bénéficiaire, le montant des remboursements exigés du Producteur par la Région est déterminé par l'application du taux résultant de la formule suivante :

$$\frac{\text{aide financière}}{\text{coût définitif de l'œuvre}} \times 100$$

appliqué à chaque recette dégagée, tous supports confondus, lors de chaque remise du bilan financier annuel.

Les remboursements ne sont dus à la Région que si le Producteur a amorti ses apports propres.

Le montant des remboursements est plafonné au montant de l'aide financière accordée par la Région.

L'obligation de remboursement s'éteint au bout de cinq ans à compter de la date de sortie du film en salles.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible en cas d'absence de déclarations de recettes dans les délais ci-dessus prévus.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'organisme.. Elle expire le jour du 6^{ème} anniversaire de la date de diffusion de l'œuvre.

ARTICLE 10 : REVERSEMENT – CONTROLE - RESILIATION

Le non-respect des obligations du Producteur au titre de la présente convention entraîne automatiquement l'annulation des sommes en cours de mandatement et le remboursement des sommes déjà versées.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible dans le cas où les justifications et documents fournis à l'appui de la demande d'aide auraient été reconnus faux en tout ou partie.

La Région peut procéder par toute personne habilitée au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure ;

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION AU REGISTRE PUBLIC DE LA CINEMATOGRAPHIE ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Producteur procèdera à l'inscription de la présente convention dès sa signature. Les frais étant comptabilisés dans le coût de l'œuvre.

Fait en trois exemplaires originaux dont un au R.P.C.A.

Le
Pour la Région Ile-de-France

Le
Pour la société

Jean-Paul HUCHON

CONVENTION N°
ENTRE
LA REGION ILE-DE-FRANCE
ET
LA SOCIETE DE PRODUCTION BENEFICIAIRE
DE L'AIDE FINANCIERE DU FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL

ŒUVRE DOCUMENTAIRE DE CREATION

LA REGION ILE-DE-FRANCE, représentée par son président, Jean-Paul Huchon, *en vertu de la délibération n° CP* ci-après dénommée "LA REGION", d'une part, et

LA SOCIETE DE PRODUCTION :

Carte producteur n°

au capital de

dont le siège social est situé

dont le code NAF est

et le N° SIRET est

représentée par son dirigeant :

Titre :

ci-après dénommée "LE PRODUCTEUR", d'autre part,

sont convenues de ce qui suit :

PREAMBULE

Première collectivité locale de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Ile-de-France apporte son soutien financier à de nombreux métiers pour préserver la diversité de création et conforter les industries du secteur. La Région Ile-de-France est devenue un acteur essentiel et reconnu d'un secteur qui vit une mutation permanente (impact des technologies numériques, concentration de l'industrie technique, montée de la concurrence européenne et mondiale, menace sur la diversité, accompagnement des financements régionaux par l'Etat, évolution du cadre fiscal, etc...). Fort de la maturité de ce dispositif, le Conseil régional a réaffirmé son intérêt pour la poursuite et le développement de sa politique volontariste en faveur du secteur de l'image.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Région Ile-de-France attribue au Producteur une aide financière, remboursable en cas de succès, d'un montant de _____ €, pour contribuer à la réalisation d'un documentaire de création intitulé _____.

Caractéristiques de l'oeuvre :

Titre :

N° RPCA :

Auteur :

Réalisateur :

Interprètes :

Durée :

Support de tournage :

Format :

Date de début de tournage :

Durée du tournage :

Lieux de tournage :

Durée de montage et de post-production :

Qui sera ci-après appelé "L'ŒUVRE"

ARTICLE 2 : OBLIGATION GENERALE D'INFORMATION

Le Producteur s'engage à prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la Région, de tout événement d'importance susceptible d'altérer l'économie de l'entreprise et le principe de l'intervention régionale, tel que défini dans la présente convention :

- modification de l'équipe dirigeante,
- modification des statuts,
- modification de la répartition du capital,
- cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
- difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements,
- cessation d'activité,
- ouverture d'une procédure collective.

D'autre part, en ce qui concerne précisément l'œuvre, le Producteur s'engage à prévenir la Région de toute difficulté pouvant compromettre sa réalisation ou modifier l'impact de l'intervention régionale, et notamment :

- défection d'un partenaire important dans la production ou la diffusion du projet,
- rupture de contrat,
- modification de la durée de l'œuvre ou du support technique utilisé pour sa réalisation,
- licenciement de techniciens ou de stagiaires,
- réévaluation haussière ou baissière de certains postes du devis.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS PARTICULIERES

La Région Ile-de-France doit apparaître en tant que partenaire culturel et financier de l'œuvre. Le Producteur s'engage en conséquence à respecter l'intégralité des obligations décrites dans le présent article. Le non respect de ces dispositions entraîne l'annulation de l'aide financière et le remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Article 3-1 : Fabrication de l'œuvre :

Le Producteur s'engage à :

- organiser la venue de représentants de la Région pour visionner le montage avant mixage,
- mentionner au générique de début de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France". Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de début,
- mentionner au générique de fin de l'œuvre : "avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec le CNC". Dans l'hypothèse où l'œuvre cinématographique documentaire n'a pas été agréée par le CNC ou que l'œuvre audiovisuelle documentaire n'a pas obtenu l'autorisation préalable du CNC, la mention sera la suivante : « avec le soutien de la Région Ile-de-France ». Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de fin.

Article 3-2 : Promotion :

Le Producteur s'engage à :

- faire figurer la mention "avec le soutien de la Région Ile-de-France" sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... Le Producteur soumettra à l'accord préalable écrit de la Région les maquettes de l'affiche et de l'ensemble du matériel promotionnel,
- faire figurer le logo de la Région sur tous les documents promotionnels ou d'information, affiches, dossiers et articles de presse, invitations, produits dérivés de l'œuvre, etc... dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de la Région devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille et de couleur) à celles des autres logos,
- adresser régulièrement à la Région, l'état de diffusion de l'œuvre ainsi que les sélections, les prix et récompenses décernés.

Article 3-3 : Projections :

Le Producteur s'engage à :

- effectuer à ses frais une projection de l'œuvre pour les représentants de la Région,
- inviter les représentants de la Région à l'avant-première officielle de l'œuvre organisée par le producteur et/ou le distributeur avant la sortie en salles ou avant la diffusion. La liste des représentants de la Région invités à cette avant-première sera remise par la Région au Producteur,
- mettre à disposition de la Région une copie de l'œuvre destinée à une ou éventuellement deux avant-premières organisées par la Région, en présence, quand cela est possible, du Producteur, du réalisateur.

Article 3-4 : Matériels à remettre à la Région :

Le Producteur s'engage à remettre à la Région dès l'édition de chaque matériel :

- 30 cartons d'invitation de deux personnes valables dans les salles où l'œuvre cinématographique documentaire est exploitée,
- 1 CD de l'œuvre audiovisuelle documentaire avant sa première diffusion,
- 2 grandes affiches. Le Producteur garantit la libre utilisation, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région, du visuel de l'affiche,
- 5 affichettes,
- 1 CD de l'affiche du film,
- 2 jeux de au moins 3 photos d'exploitation du film libres de droit (de préférence sous format CD) que la Région pourra utiliser librement, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région,
- 2 dossiers de presse,
- 2 exemplaires de chaque produit dérivé (CD, livres, jouets...),
- 5 exemplaires DVD de l'œuvre dès l'édition de ce support.

ARTICLE 4 : AIDE FINANCIERE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Au titre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, la Région s'engage à verser au Producteur une aide financière remboursable en cas de succès, d'un montant de €.

En cas de diminution du nombre de semaines de montage et post-production réalisées en Ile-de-France, par rapport au nombre de semaines initialement prévues, l'aide sera réduite, même lorsque le Producteur n'a pas bénéficié du montant maximum pour la durée initialement envisagée.

Cette dépense est imputée sur le chapitre 933 " Culture, sports, loisirs" – Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - Programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100904 "soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle".

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Le versement est effectué en deux fois selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50%, est versée à la fin du tournage de l'œuvre, à valoir sur les paiements déjà effectués par le producteur, après présentation par celui-ci d'un dossier comprenant :
 - un appel de fonds adressé au Président du Conseil régional d'Ile-de-France
 - la liste détaillée des personnels engagés sur le tournage (avec les copies des contrats de travail afférents),
 - le détail des lieux de tournages (nom des propriétaires, adresse, éventuellement photos) et des prestataires sollicités,
 - le plan de travail définitif de l'œuvre,
 - raison sociale, adresse de la société de production, avec mention n° SIRET et code APE
 - statuts de la société et extrait du Kbis et relevé d'identité bancaire,
 - attestations de régularité de l'entreprise vis-à-vis des obligations fiscales et sociales: Trésor public et Direction générale des impôts (services fiscaux) , URSSAF et ASSEDIC, ou autres régimes d'affiliation (MSA, etc.),

- comptes annuels du dernier exercice clôt certifiés par le commissaire aux comptes du producteur,
- un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant les références, dates et montants des factures, marchés ou actes, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations effectuées. Cet état est signé par le Producteur ou son représentant dûment habilité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à la réalisation de l'œuvre.

➤ **Le solde de 50 %** est versé après achèvement de la réalisation de l'œuvre sur présentation par le Producteur de :

- l'ensemble des factures acquittées aux prestataires techniques franciliens pour l'œuvre citée à l'article 1. Les factures devront être certifiées par les prestataires techniques et correspondre aux dépenses répertoriées dans les chapitres 7 (« moyens techniques », lignes 71 à 80) et 8 (« laboratoires », lignes 82 à 85) du devis. En cas d'apport en industrie du matériel par le producteur ou le réalisateur, une attestation sur l'honneur sera versée,
- la liste détaillée des personnels engagés sur la production (avec les copies des contrats de travail afférents),
- la liste des prestataires sollicités.

Le Producteur doit fournir ces pièces justificatives nécessaires au versement complet de l'aide financière, dans un délai de six mois au plus tard après achèvement de la réalisation de l'œuvre.

Le montant accordé par la Région est versé sous réserve du respect par le Producteur des stipulations de la présente convention.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des Finances de Paris – Trésorier général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 6 : COUT DEFINITIF DE L'OEUVRE

Le Producteur s'engage à fournir une copie du coût certifié de l'œuvre par un expert comptable.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments, le remboursement de l'aide devient immédiatement exigible.

ARTICLE 7 : DELAIS DE REALISATION

Le Producteur s'engage à débiter le tournage de l'œuvre dans un délai de deux ans à compter de la date du vote de l'aide qui lui est allouée en Commission permanente du Conseil régional et à terminer cette réalisation dans un délai supplémentaire d'un an (obtention du visa d'exploitation).

ARTICLE 8 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

L'aide financière attribuée par la Région est remboursable par le Producteur en cas de résultat bénéficiaire.

L'œuvre est réputée bénéficiaire au vu d'un compte rendu financier établi par l'expert-comptable du Producteur, et certifié par son commissaire aux comptes, et remis à la Région par le Producteur chaque année pendant cinq ans.

Le compte rendu financier porte sur chaque année d'exploitation de l'œuvre à compter de sa date de sortie en salle ou de livraison au diffuseur. Il doit présenter chaque année pendant cinq ans :

- l'état de l'exploitation de l'œuvre, tous supports confondus et tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, à cette date anniversaire : compte d'exploitation, ventes vidéo, ventes télévision, ventes à l'étranger, produits dérivés, etc. Cet état d'exploitation fait apparaître les bénéfices ou les pertes dégagées par cette œuvre,
- l'état d'amortissement des apports propres du Producteur
- les contrats du Producteur avec les partenaires financiers (co-producteurs, distributeurs, diffuseurs, etc.).
- la DADS (déclaration annuelle des salaires) du producteur sur l'œuvre aidée.

Chaque compte rendu financier annuel est remis par le Producteur à la Région dans les deux mois suivant la date anniversaire de la sortie de l'œuvre en salles ou de livraison au diffuseur.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments dans les délais ci-dessus impartis, le remboursement de l'aide financière devient immédiatement exigible.

En cas de résultat bénéficiaire, le montant des remboursements exigés du Producteur par la Région est déterminé par l'application du taux résultant de la formule suivante :

$$\frac{\text{Aide financière}}{\text{coût définitif de l'œuvre}} \times 100$$

appliqué à chaque recette dégagée, tous supports confondus, lors de chaque remise du bilan financier annuel.

Les remboursements ne sont dus à la Région que si le Producteur a amorti ses apports propres.

Le montant des remboursements est plafonné au montant de l'aide financière accordée par la Région.

L'obligation de remboursement s'éteint au bout de cinq ans à compter de la date de sortie du film en salles ou de livraison au diffuseur.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible en cas d'absence de déclarations de recettes dans les délais ci-dessus prévus.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'organisme.. Elle expire le jour du 6^{ème} anniversaire de la date de diffusion de l'œuvre.

ARTICLE 10 : REVERSEMENT – CONTROLE - RESILIATION

Le non-respect des obligations du Producteur au titre de la présente convention entraîne automatiquement l'annulation des sommes en cours de mandatement et le remboursement des sommes déjà versées.

L'aide deviendra en tout immédiatement et de plein droit exigible dans le cas où les justifications et documents fournis à l'appui de la demande d'aide auraient été reconnus faux en tout ou partie.

La Région peut procéder par toute personne habilitée au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure ;

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION AU REGISTRE PUBLIC DE LA CINEMATOGRAPHIE ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Producteur procèdera à l'inscription de la présente convention dès sa signature. Les frais étant comptabilisés dans le coût de l'œuvre.

Fait en trois exemplaires originaux dont un au R.P.C.A.

Le
Pour la Région Ile-de-France

Le
Pour la société

Jean-Paul HUCHON

COMPOSITION DU COMITE DE LECTURE CINEMA EN 2005-2006

MEMBRES TITULAIRES :

Membres professionnels :

Monsieur Philippe HAREL, Réalisateur
Monsieur Pascal BECU, Directeur des studios de la SFP à Bry-sur-Marne
Monsieur Frédéric BLUM, Directeur de production
Madame Yaël FOGIEL, Productrice
Madame Christine LAURENT, Scénariste
Monsieur Maurice PROST, PDG de Mikros Image

Membres conseillers régionaux :

Madame Charlotte BRUN, Conseillère régionale, Groupe socialiste
Monsieur Philippe CAMO, Conseiller régional, Groupe communiste
Madame Rachida EI HAROUAT, Conseillère régionale, Groupe UMP
Monsieur Yves FREMION, Conseiller régional, Groupe les Verts
Monsieur Gérard RUFFIN, Conseiller régional, Groupe UDF
Monsieur Olivier THOMAS, Conseiller régional, Groupe socialiste

MEMBRES SUPPLEANTS :

Membres professionnels du cinéma et de l'audiovisuel :

Monsieur Serge CATOIRE, Directeur de production
Monsieur Alain CORNUDET, Directeur général adjoint d'Eclair Laboratoire
Madame Jocelyne LEMAIRE DARNAUD, Réalisatrice
Monsieur Luc POURRINET, Directeur commercial de ARANE GULLIVER
Madame Agnès de SACY, Scénariste
Monsieur Alexis VONARB, Producteur

Membres conseillers régionaux :

Monsieur Eddie AIT, Conseiller régional, Groupe PRG
Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère régionale, Groupe UDF
Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Conseiller régional, Groupe socialiste
Madame Anne SOUYRIS, Conseillère régionale, Groupe les Verts
Madame Martine VALLETON, Conseillère régionale, Groupe UMP
Madame Henriette ZOUGHEBI, Conseillère régionale, Groupe communiste

COMPOSITION DU COMITE DE LECTURE AUDIOVISUEL EN 2005-2006

MEMBRES TITULAIRES :

Membres professionnels :

Monsieur Pierre CHEVALIER, Producteur
Monsieur Pascal HEROLD, PDG de Duran Duboi
Monsieur Jean-Xavier de LESTRADE, Réalisateur
Madame Elisabeth MILLET, Gérante de Panavision-Alga PARIS
Monsieur Robert REA, Producteur
Monsieur Michel ALEXANDRE, Scénariste

Membres conseillers régionaux :

Monsieur Rachid ADDA, Conseiller régional, Groupe MRC
Madame Elisabeth de FRESQUET, Conseillère régionale, Groupe UDF
Madame Janine MAURICE-BELLAY, Conseillère régionale, Groupe socialiste
Madame Corinne RUFET, Conseillère régionale, Groupe les Verts
Madame Stéphanie VON EUW, Conseillère régionale, Groupe UMP
Madame Henriette ZOUGHEBI, Conseillère régionale, Groupe communiste

MEMBRES SUPPLEANTS :

Membres professionnels :

Monsieur Marc BARBAULT, Producteur
Monsieur Thierry BOURCY, Scénariste
Monsieur Rémi DARNIS, PDG de Sylicone
Monsieur Jérôme FOULON, Réalisateur
Monsieur Jean-Pierre NEYRAC, Président de Centrimage
Monsieur Patrice ONFRAY, Directeur de production.

Membres conseillers régionaux :

Monsieur Philippe CAMO, Conseiller régional, Groupe communiste
Madame Suzanne JAUNET, Conseillère régionale, Groupe UMP
Monsieur Pierre LE GUERINEL, Conseiller régional, Groupe UDF
Madame Martine LEGRAND, Conseillère régionale, Groupe socialiste
Madame Marie-Josée RAYMOND-ROSSI, Conseillère régionale, Groupe socialiste
Monsieur ou Madame X, Conseiller(ère) régional(e), Groupe Les Verts

Région Ile-de-France - Unité Société
Direction de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs
Service Cinéma et audiovisuel
115, rue du Bac
75007 Paris

Contacts :

Sophie Haguët : 01 53 85 72 78 ou sophie.haguët@iledefrance.fr

Sébastien Colin : 01 53 85 56 22 ou sebastien.colin@iledefrance.fr

Dossier téléchargeable sur www.iledefrance.fr/cinema